

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance .

Présents : Mesdames BARNAY S, DECHAUME I, D. DURQUE, PERRIER M, BRIE I, RODES M, REAUX D, J. PISSELOUP.

Etaient absents : Monsieur PILLOT D. (pouvoir à S. BARNAY) Mme COURAUD F (pouvoir à M. PERRIER), C. LIPPENS.

Le conseil d'administration a choisi pour secrétaire de séance : Mme BARNAY.

1/ Demande de secours exceptionnel par une famille

Monsieur le maire fait part aux membres du CCAS d'un appel au secours d'une famille qui se trouve dans une situation financière difficile. En effet, seul le père de famille avait un emploi mais il vient d'être licencié. Il y a deux enfants à charge dont un bébé.

Cette famille demande donc l'aide du CCAS pour l'alimentation uniquement.

Les membres du CCAS ont accepté à l'unanimité de lui venir en aide avec un bon d'achat en grande surface à hauteur de 150 euros, à dépenser en une ou plusieurs fois. Une orientation vers les services sociaux départementaux est à indiquer pour plus de soutien administratif et financier.

2/ Réception de fin d'année des aînés

Le CCAS a envoyé des questionnaires aux personnes de plus de 70 ans pour qu'elles émettent un choix entre le colis distribué dans les foyers ou un repas à la salle René BEAUCARNOT. Un point a été fait sur les retours.

Le conseil d'administration donne acte au Président pour les diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Président du CCAS de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 14.11.2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE le 13.11.2017.

Le Maire

J. PISSELOUP

